

LE MAG'

de votre **com'com**

Magazine d'information du territoire Serre-Ponçon Val d'Avance



Route du Mont-Colombis, Théus © Analogue production

#11

Janvier 2026

www.cc-serreponconvaldavance.com



SOMMAIRE

**AMÉNAGEMENT ET
CADRE DE VIE** p. 4 à 9

**PRÉVENTION DES
RISQUES NATURELS**
p. 10 à 11

PETITE ENFANCE p. 12

AIDE NUMÉRIQUE p. 13

GESTION DES DÉCHETS
p. 14 à 16

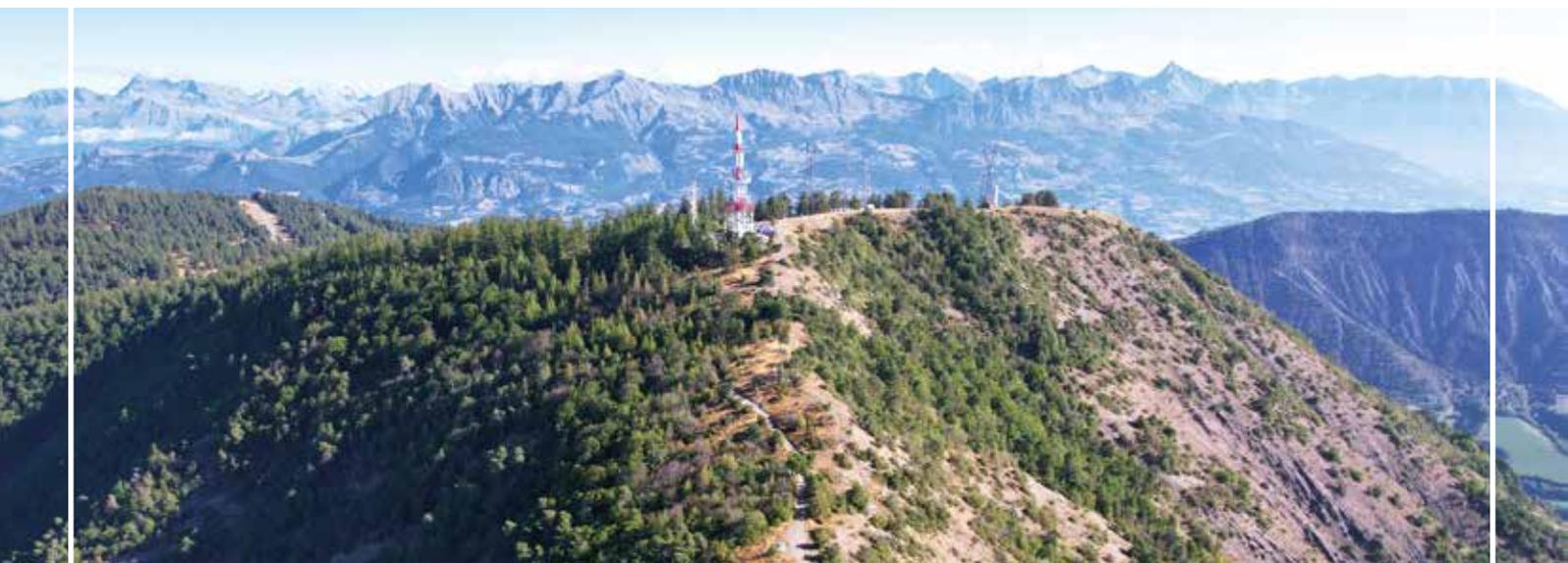
EAU ET ASSAINISSEMENT
p. 17 à 21

ACTIVITÉS PLEINE NATURE
p. 22 à 25

PROMOTION LOCALE
p. 26 à 27



LE MAG' #11 - Janvier 2026 - Édité par la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance 33, rue de la Lauzière 05230 - La Bâtie-Neuve. Tél. 04 92 50 20 50 | www.cc-serreponconvaldavance.com · Dépôt légal : 2025-12 · Directeurs de la publication : Joël Bonnaffoux, Président de la CCSPVA et Gaëtan Parpillon, Directeur des Services. · Rédacteurs : agents de la CCSPVA · Conception, maquette et rédaction : service Communication, Anne Domaine · © Analogue production, Justine Cochard, Mève Kuntz, Christel Pascal, Ambroise Bénard, Anne Domaine, ACM Espinasses, Coline Meyssonier, Laurène Tallon, Coralie Gendre, Timothée Simon, Mégane Arnaud, Agnès Vivat. · Distribution : agents de la CCSPVA, et élus municipaux. · Impression : Éditions du Fournel - L'Argentière-la-Bessée. Imprimé sur papier PEFC. TOUTE REPRODUCTION ET RÉUTILISATION INTERDITE SANS AUTORISATION.





ÉDITORIAL

Les prochaines élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars 2026.

Depuis le 1^{er} septembre 2025 et jusqu'au jour des élections, la communication des communes et intercommunalités est particulièrement encadrée par le code électoral. L'article L52-1 interdit aux collectivités publiques de mener des actions de promotion pendant les six mois qui précèdent.

Aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion ne peut être organisée sur le territoire des collectivités intéressées par le scrutin. Afin de respecter l'équité entre tous les candidats, le président de la CCSPVA a choisi de se conformer de manière très stricte à cette loi républicaine.

L'éditorial de ce numéro est donc temporairement suspendu.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SERRE-PONÇON VAL D'AVANCE

33, rue de la Lauzière 05230 LA BÂTIE-NEUVE
secretariat@ccspva.com

☎ 04 92 50 20 50

✉ cc-serreponconvaldavance.com

L'actualité de la
Communauté de Communes
Serre-Ponçon Val d'Avance sur

 **Panneau
Pocket**

➤ Recherchez et
mettez en favori "CC
Serre-Ponçon Val
d'Avance"



100% GRATUIT 100% ANONYME 0% PUBLICITÉ



FUTURE MAISON DE PAYS

LES TRAVAUX ONT DÉMARRÉ !



➔ Top départ ! Les travaux ont démarré début décembre 2025. L'ancien restaurant La Plaine à Montgardin laissera bientôt place à un nouveau magasin de producteurs.

Une initiative portée de longue date par les élus de la CCSPVA, en étroite collaboration avec la SAS Terres d'Avance, la Chambre d'Agriculture et l'ADDET. Le projet s'est accéléré ces dernières semaines et pas après pas, les étapes ont été franchies : le plan architectural est validé, les marchés notifiés, le permis de construire obtenu. Au menu de ce vaste chantier : la construction d'un espace de vente dédiée aux productions locales, un Bistrot de Pays accolé, un office de tourisme et, à l'étage, des bureaux administratifs, ainsi qu'un logement de fonction pour le gestionnaire du restaurant.

Une ouverture au public est attendue et espérée début 2027.

SAS TERRES D'AVANCE

➔ Un collectif d'agriculteurs assurera l'approvisionnement et la gestion du magasin de producteurs en vente directe. La SAS Terres d'Avance, qui regroupe aujourd'hui dix associés, s'est constituée afin de créer puis gérer le magasin en circuit court.

Les produits proposés privilégieront ceux issus des Vallées de l'Avance et de la Durance. Toutefois, un élargissement de l'offre n'est pas exclu pour garantir une gamme de produits économiquement viable et conforme aux attentes des consommateurs.

+ D'INFOS

✉ terresdavance@gmail.com



Suite à la publication des marchés publics, les 14 lots ont été attribués à des entreprises essentiellement haute-alpines le 21 octobre dernier :

- Echafaudage BERTRAND CHARPENTE (AVANÇON)
- Démolition-Maçonnerie-Gros oeuvre METEBELE (GAP)
- Charpente-couverture Roux Lenaïc Construction (EMBRUN)
- Etanchéité SEA (GAP)
- Revêtements de façades ARNAUD PEINTURE (GAP)
- Menuiseries extérieures aluminium LMG (LA ROCHE DES ARNAUDS)
- Menuiseries intérieures SOC EXPLOITATION CHARLES (GAP)
- Doublage et cloisons PNR (GAP)
- Revêtements de sols MALCOR CARRELAGE (ANCELLE)
- Peinture ARC EN CIEL (GAP)
- Electricité ALP MEDELEC (GAP)
- Plomberie, chauffage et VMC ALPES SANITHERM (LA SAULCE)
- Serrurerie METALLERIE CHEVALIER (LA ROCHE DES ARNAUDS)
- Voirie, réseaux et espaces verts ANDRE TP (LA ROCHETTE)

70 % DE FINANCEMENTS

➔ Le coût de la rénovation du bâti existant, son extension, les aménagements extérieurs, et la maîtrise d'oeuvre atteint 2 220 000 €. Avec l'acquisition du terrain, l'opération devrait atteindre 3 160 000 €. La collectivité s'appuie sur les soutiens financiers de l'État au titre de la DETR, de la Région SUD, et du département des Hautes-Alpes, portant le niveau de subvention autour de 70 %, dont 55 % déjà obtenues à ce stade. 815 000 € HT restent à notre charge. Les loyers perçus permettront un retour sur investissement rapide.

HABITAT ET VIEILLISSEMENT

L'OPAH-RU VOUS AIDE À ADAPTER VOTRE DOMICILE

Lancée en avril dernier, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) se poursuit ! Valable jusqu'en 2029, le dispositif repose sur des aides financières allouées aux propriétaires de nos 16 communes pour :

- ➔ la rénovation thermique des bâtiments,
- ➔ l'adaptation des logements pour le maintien à domicile des personnes âgées.
- ➔ la réhabilitation du bâti dégradé et la lutte contre la vacance.

Pour qui ? Tout propriétaire occupant à titre de résidence principale ou propriétaires bailleurs, d'un logement de + 15 ans de la CCSPVA, sous condition d'éligibilité.

LES TRAVAUX ÉLIGIBLES

Pour limiter la perte d'autonomie des personnes âgées et favoriser l'adaptation du logement au vieillissement, des travaux de sécurisation et de maintien à domicile sont pris en charge.



La Communauté de Communes vous donne un coup de pouce !

PROPRIÉTAIRES

RÉNOVEZ, VOUS ÊTES AIDÉS !



Rénover, isoler, adapter : on vous aide à financer vos travaux.

Exemples :

- ➔ un bac de douche sécurisé en remplacement d'une baignoire glissante,
- ➔ la sécurisation des escaliers par des rampes ou des mains courantes,
- ➔ l'installation d'un monte-escalier ou d'un ascenseur...

Si vous avez un projet, n'hésitez plus à contacter Soliha !

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

PERMANENCES LES LUNDIS MATINS

L'organisme SOLIHA en charge du suivi de l'opération auprès des habitants anime des permanences chaque semaine : une rencontre sur-mesure, pour comprendre votre projet, savoir s'il est éligible, réaliser avec vous les devis et le montage des dossiers énergie ou de vos demandes financières...

Accompagnement gratuit et personnalisé tous les lundis matin de 8h30 à 12h sur RDV, en alternance, à La Bâtie-Neuve et à Espinasses :

- ➔ La Bâtie-Neuve (France Services) : 5 janvier / 19 janvier / 2 février / 16 février / 2 mars / 16 mars / 30 mars.
- ➔ Espinasses (mairie) : 12 janvier / 26 janvier / 9 février / 23 février / 9 mars / 23 mars / 13 avril.

+ D'INFOS

☎ 04 92 51 53 34

✉ c.bellino@solihha.fr



Programme rendu possible par les financements de



DEUX LOCAUX DE SANTÉ À LOUER !

À ESPINASSES

➔ La CCSPVA, propriétaire du local professionnel situé rue du Claps, propose à la location deux locaux professionnels rénovés situés à Espinasses, rue Ivan Wilhelm. Anciennement occupés par deux médecins généralistes, ces espaces ont été entièrement rénovés en 2025 afin d'accueillir de nouveaux professionnels de santé et renforcer l'offre médicale locale. Peintures, sols, isolations, menuiseries, carrelage...

Le bâtiment a fait peau neuve pour offrir un cadre de travail confortable, paisible et moderne. Une angiologue y exercera dès février. La salle d'attente est commune aux praticiens. Vous êtes kinésithérapeute, infirmier, orthophoniste, podologue, ostéopathe, ergothérapeute... et souhaitez vous installer ? N'attendez plus ! Deux cabinets sont à louer à partir du 1^{er} février 2026 : un local de 25 m² et un local de 12 m².



+ D'INFOS

☎ 06 50 94 90 78

✉ pvd@ccspva.com

CAMPING-CARS

UNE AIRE D'ACCUEIL À LA BÂTIE-NEUVE



➔ Mi-juillet, la collectivité a mis en service sa première aire de services et de stationnement réservée aux camping-cars. Le projet a été conduit en étroite collaboration avec les services techniques de La Bâtie-Neuve.

Située à l'entrée du centre-ville de La Bâtie-Neuve, Place de la Gare, l'aire de services dispose de 4 places de stationnement ombragées. Le stationnement est gratuit, et limité à 48 heures pour permettre à chacun d'en profiter.

En partenariat avec Flot Bleu, une station sanitaire a été implantée. Cette borne de distribution d'eau potable, d'électricité et de vidange (payante) permet aux visiteurs d'effectuer le remplissage de leur réservoir d'eau, de vider leurs eaux grises et noires ou encore de brancher les véhicules à l'électricité.

Ce nouvel équipement, contribue à une meilleure structuration de l'offre touristique des vallées de Serre-Ponçon. L'investissement, de 88 300 € HT, a été financé à hauteur de 26 490 € HT par la communauté de communes. La Région SUD a apporté son soutien financier à hauteur de 35 320 € HT, via le dispositif Espace Valléen, ainsi que le département des Hautes-Alpes à hauteur de 26 490 € HT.

TARIFS

- ➔ Distribution d'eau : 3 € pour vingt minutes d'utilisation
- ➔ Recharge électrique : 0,75 € par heure d'utilisation

Paiement : CB uniquement (pas de systèmes de jetons).





VOIE VERTE DE LA DURANCE

TRAVAUX DE DÉFRICHEMENTS EN COURS

UN PREMIER TRONÇON

➔ La CCSPVA porte le projet d'une voie cyclable reliant Rousset Serre-Ponçon au pont de l'Archidiacre (Venterol), sur des voies existantes du domaine public (EDF essentiellement).

Mardi 25 novembre 2025, les travaux de défrichage sur la première section située en bordure du bassin de compensation de Rousset Espinasses ont débuté, du parking de la Maison de l'Eau et des Énergies au carrefour giratoire. C'est grâce à l'accord du département des Hautes-Alpes obtenu fin 2024, à l'avis favorable des services de l'État en juillet 2025, et suite à la signature de

la convention de travaux avec le concessionnaire EDF Hydro-Méditerranée en septembre dernier, que ces travaux ont pu démarrer.

Pour implanter au mieux la voie cyclable, le tracé entre la RD 3 et les berges du bassin a du répondre à de multiples

contraintes : les besoins liés à la circulation routière, le remplacement de la barrière actuelle, les contraintes d'exploitation du barrage de Serre-Ponçon, et les forts enjeux environnementaux de l'espace classé Natura 2000. Cette portion, longue de 2 100 mètres en gravier stabilisé, devrait être ouverte au public au printemps 2027.



LA CONSERVATION DU CORRIDOR BOISÉ

➔ Conduits par l'entreprise ETA Julien Pommerais (Sigoyer) ces travaux dureront quatre mois, pour un montant de 29 211 € HT. Grâce à la vigilance et la collaboration entre le Bureau d'étude Aménagement des

Espaces de Vie (Gap) et l'Office Français de la Biodiversité, l'impact sur la faune et la flore du chantier est réduit au minimum : abattage doux depuis la route, protection des arbres remarquables, période de nidification respectée et préservation maximale de la continuité écologique du corridor boisé.

La collectivité a débuté une phase de concertation avec la Fédération départementale de Pêche et l'Association la Gaule Gapençaise afin de préserver les accès à l'eau des pratiquants.

LA SUITE DU TRACÉ EN POINTILLÉ...

➔ Les études nécessaires à l'aménagement des sections suivantes : de Rousset-Serre-Ponçon à la base des 3 Lacs, puis vers Tallard, se poursuivent, mais les conséquences de la dernière crue de la Durance (décembre 2023) nous obligent à redéfinir impérativement le tracé escompté.

ÉCOLE DE VENTEROL

EXTENSION FINIE !

➔ Aux Gaillaches à Venterol, l'extension de 170 m² de plein-pied et la rénovation de l'école maternelle s'achève !

Des travaux de grande ampleur ont été menés depuis l'automne 2024 pour assurer la transformation complète du bâtiment existant, qui ne répondait plus aux normes d'accès, de sécurité et de confort en hiver comme en été. Résultat ? Une salle de classe spacieuse, un nouvel espace de repos et de motricité, une cantine et des sanitaires entièrement neufs, une isolation thermique et phonique très performantes...



L'occasion rêvée d'une belle remise à neuf de l'espace récréation, du préau et sa pergola, ainsi que des accès, des garde-corps et de la végétation ! En janvier, les services communaux seront aux petits soins et préparerons l'intégration des enfants (nettoyage, rangement du mobilier...).

Les petits écoliers de Venterol et Piégut pourront intégrer leurs nouveaux locaux au retour des vacances de février 2026 ! Ce beau projet communal de 690 000 € HT, porté par la CCSPVA, a bénéficié de 60% d'aides de l'État, 20 % de la Région SUD, soit 20 % en reste à charge pour la commune.



CENTRES DE LOISIRS

3 CENTRES ET 150 ENFANTS ACCUEILLIS



➔ En 2025, la CCSPVA a contribué à hauteur de 44 000€ aux coûts de fonctionnement de trois centres de loisirs : Espinasses, Montgardin et La Bâtie-Vieille.

Les trois structures sont conventionnées avec les Foyers Ruraux des Alpes du Sud (FFRAS) qui en assurent la gestion, la coordination, le recrutement des équipes d'animation et la préparation des semaines d'ouverture.

Au total, cette année plus de 150 enfants ont été accueillis, avec des taux de remplissage avoisinant les 90 % en été. L'équipe pédagogique s'est appuyée toute l'année sur plusieurs objectifs : encourager l'autonomie et la responsabilisation, développer la créativité via des ateliers d'arts et la découverte de métiers manuels et s'ouvrir au monde grâce à des sorties nature dont un bivouac en montagne, un moment très fort de l'été.

Merci à la direction et l'ensemble des animateurs pour leur investissement !

OUVERTURES ÉTÉ 2026

- ➔ Espinasses/La Bâtie-Vieille : du 06/07 au 14/08
- ➔ Montgardin : du 06/07 au 07/08

☎ 06 44 88 56 67

✉ acm-ccspva-espinasses@foyersruraux.org



LE TRANSPORT

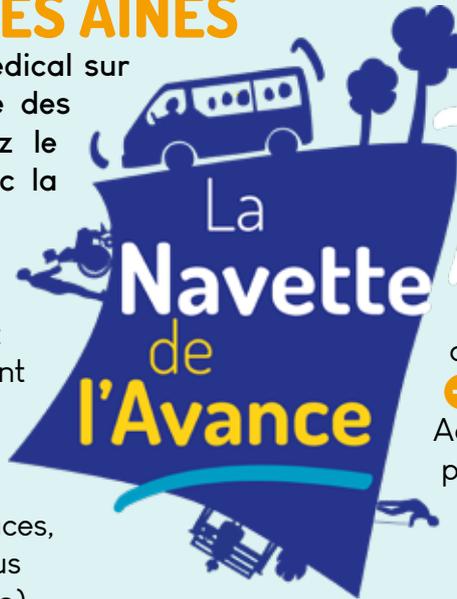
À LA DEMANDE DES AÎNÉS

Vous avez un rendez-vous médical sur Gap ? Vous devez aller faire des courses ou vous rendre chez le coiffeur ? Déplacez vous avec la Navette de l'Avance !

Notre service de transport à la demande est destiné aux personnes âgées de 60 ans et plus et /ou dépendantes, résidant sur le territoire de la Vallée de l'Avance ou de tout âge, ayant une carte de mobilité réduite.

La navette, un minibus de 8 places, circule une fois par semaine (sous réserve de 2 personnes minimum), départ au plus proche de votre domicile !

➔ **DÉPART LE MARDI DÉS 09H** (sur réservation par téléphone). Retour variable entre 11h-12h30 selon l'itinéraire des voyageurs.



➔ **POUR RÉSERVER SON VOYAGE**
Vous devez réserver par téléphone le vendredi matin au 06 72 57 70 24.

➔ **DIRECTION GAP, DÉPARTS DE** Avançon, Chorges, La Bâtie-Neuve, La Bâtie-Vieille, Montgardin, Rambaud, La Rochette, Saint-Étienne-Le-Laus, Valserres.

➔ **COMBIEN ?**
30 € par trimestre (facture à régler auprès du Trésor Public).

➔ **ÇA VOUS DIT ? ADHÉREZ !**
Adhérez au service pour pouvoir en profiter, en fournissant un justificatif de domicile et une photocopie de la carte d'identité.

+ D'INFOS
☎ 06 72 57 70 24



AMÉNAGEMENT

VOS AUTORISATIONS D'URBANISME

Selon votre projet de construction, de rénovation ou d'aménagement et son implantation, vous devez obligatoirement déposer une **AUTORISATION D'URBANISME** : permis de construire, d'aménager, de démolir... ou pour obtenir une déclaration préalable, un certificat d'urbanisme...

UN SERVICE D'INSTRUCTION MUTUALISÉ

➔ L'instruction des actes d'urbanisme est assurée par notre service intercommunal ADS (Autorisation des Droits des Sols) pour le compte de 13 communes. Cette organisation permet une expertise et une sécurité juridique, en garantissant une proximité avec les usagers et un éclairage juridique et légal aux mairies.

➔ Le service instructeur rend et émet des avis en s'appuyant sur le plan local d'urbanisme de chaque commune, et sur les servitudes d'urbanisme. La délivrance de l'acte final relève toujours du maire.

En 2025 c'est 2 agents dédiés, 13 communes, plus de 360 actes instruits, 140 déclarations préalables, 90 permis de construire, et 6 permis d'aménager.

SERVICES EN LIGNE

SERVICE-PUBLIC.GOUV.FR

➔ Retrouvez tous les formulaires CERFA à remplir en ligne sur la plateforme officielle servicepublic.fr/vosdroits/N319 !



LE GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

➔ Pour déposer votre dossier, vos pièces, et suivre l'instruction en ligne de votre demande.



+ D'INFOS ✉ urbanisme@ccspva.com

GESTION DE CRISE S'Y PRÉPARER

16 KITS PRÊTS À L'EMPLOI

→ La CCSPVA accompagne les maires dans l'élaboration ou la mise à jour de leurs documents de gestion de crise et organise régulièrement des exercices de sauvegarde des populations dans les communes.

→ En 2025, un kit de gestion de crise pour chaque commune a été élaboré durant plusieurs mois.

Lors de la séance du conseil communautaire du 21 octobre, les 16 maires ont reçu leur kit composé d'outils opérationnels : des cartes de gestion de crise grand format prêtes à l'emploi, un atlas des aléas naturels, des chasubles et des couvertures de survie. Ces outils faciliteront la gestion d'un évènement !



VOTRE DICRIM BIENTÔT CHEZ VOUS !

Courant 2026, vous recevrez le DICRIM de votre commune dans votre boîte aux lettres : le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Élaboré par nos soins dans le cadre de notre stratégie de prévention STePRiM, et financé par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, ce guide d'informations ludique vous permettra :

- d'en savoir plus sur les aléas naturels et technologiques spécifique à votre commune.
- de vous préparer avant qu'un évènement majeur se produise.
- de savoir comment réagir et connaître les bons réflexes et comportements à adopter en cas de risque majeur !



DES BULLETINS MÉTÉO SUR MESURE

→ Un abonnement a été souscrit avec Météo France : des bulletins météorologiques dédiés au territoire intercommunal élaborés sur-mesure par des prévisionnistes de Météo-France sont désormais délivrés dès lors que des prévisions de précipitations dépassent certains seuils attendus.

Deux risques sont surveillés : les cumuls de pluies et/ou pluies intenses et les orages. L'objectif est de disposer d'informations géographiquement très ciblées pour permettre d'anticiper de potentielles crues sur les cours d'eau et, aux élus locaux de prendre des mesures préventives.

LA STePRiM 6 ANNÉES D' ACTIONS

DANS LA PHASE OPÉRATIONNELLE !

➔ Depuis 2019, la CCSPVA est porteuse de l'appel à projet Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risques en Montagne (STePRiM).

Cet engagement a été renouvelé sur la période 2024-2030 pour la phase opérationnelle.

Au cours des six prochaines années, de nombreuses actions (travaux, études, communication) vont être engagées et s'inscrivent dans trois axes : développer la culture du risque, régulariser et conforter les systèmes d'endiguement, acquérir des connaissances et

mettre en oeuvre des travaux sur les rases et ravins, spécificités du territoire Durancien. Parmi elles :

- Étude et mise en place du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS).
- Actions de communication à destination des résidents du territoire et des visiteurs (réalisation des DICRIM).
- Étude de dangers du système d'endiguement du torrent de Théus.
- Étude d'avant-projet sur la rase de Diochres.
- Études hydrauliques et sédimentaires de la rase de

Jean-Pastre et du torrent du Laus.

- Mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'aménagement du torrent du Saint-Pancrace.
- Entretien de la végétation des cours d'eau.

➔ Le programme, équivalent à 4 543 480 € TTC, est réparti sur 6 ans. Il est financé par le Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), à hauteur de 1 405 098 €, mais également par le FEDER pour quelques projets, à hauteur de 431 218 €.



FONDS BARRIER.



Cofinancé par l'Union européenne



PRÉVENTION DES INONDATIONS

ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION

➔ Rivières, torrents, rases et ravins... la CCSPVA est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations (GeMAPI), elle gère 28 cours d'eau du territoire, sur lesquels plus de 80 ouvrages de protection contre les inondations sont implantés.

Ce printemps, des interventions ont eu lieu sur les digues de la Durance et sur les torrents du Dévezet et de Théus. À l'automne trois tronçons ont fait l'objet d'interventions jusqu'à la fin du mois de décembre :

- 1,7 km dans la rivière de la Luye
- 1,9 km dans la rivière de l'Avance
- Environ 700 m dans le torrent de Trente-Pas, entre Espinasses et Rousset-Serre-Ponçon.

Face à l'ampleur des travaux nécessaires, la collectivité a missionné les entreprises d'insertion sociale BrigadesNature05 et Les Environneurs.

Au total cette année, la CCSPVA a investi 55 000 € HT dans ces travaux d'entretien.



TRAVAUX D'URGENCE SUR LA RASE DE JEAN-PASTRE (REMOLLON)

➔ Suite aux violents orages de la fin d'été, il s'est avéré nécessaire d'entreprendre des travaux d'urgence sur la rase de Jean-Pastre. Les crues ont charrié un volume inquiétant de matériaux, faisant craindre des débordements au niveau des habitations et infrastructures avoisinantes. Le service GeMAPI a fait réaliser à l'automne des travaux de curage du lit de la rase et de ses ouvrages.

RELAIS PETITE ENFANCE

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER



➔ **BIENVENUE !** Un changement de visage mais pas de dynamique. Pour accompagner les nombreuses familles et les assistantes maternelles de nos 16 communes, Laurène Tallon est désormais votre interlocutrice. Comme Delphine Santelli, la nouvelle responsable du Relais Petite Enfance intercommunal n'a pas manqué d'apporter son énergie à l'équipe.



➔ ACCUEILLIR, INFORMER, ANIMER

Le RPE est un service gratuit d'information et d'accompagnement destiné aux familles et aux professionnels de la petite enfance. On y délivre une information générale en matière de droit du travail, et l'on oriente les parents dans leur recherche d'un mode de garde. Et chaque mois, des ateliers collectifs sont proposés en itinérance dans tout le territoire ! Musique, zumbini, lecture, éveil sensoriel, balade... Un travail en étroite complicité avec les mairies qui mettent à disposition régulièrement leurs locaux pour l'accueil des rendez-vous mensuels.



Calendrier des ateliers itinérants en ligne chaque mois !
(ateliers réservés aux assistantes maternelles)



➔ **ET EN 2026 ?** De nouveaux intervenants et des sorties pédagogiques viendront enrichir le programme des ateliers d'éveil. Il est également prévu l'achat de matériel pour proposer une variété d'ateliers créatifs, et de déployer les ateliers itinérants sur d'autres communes. Un clip musical sera également tourné afin de promouvoir le métier d'assistant maternel !

LA RÉFORME DU CMG

Depuis septembre 2025, le complément de libre choix du mode de garde (CMG) a évolué :

- ➔ Un calcul du CMG plus personnalisé, en fonction des ressources mensuelles des familles, du nombre d'enfants à charge et du besoin d'accueil (coût horaire et nombre d'heures de garde).
- ➔ Les parents isolés peuvent bénéficier du CMG jusqu'aux 12 ans de l'enfant (6 ans auparavant).
- ➔ Pour les enfants en résidence alternée, chaque parent peut désormais bénéficier du CMG pour faire appel aux services d'un assistant maternel ou d'un salarié de garde à domicile.

➔ POUR LES PROFESSIONNELS

Vous êtes assistants maternelles dans une commune de la CCSPVA ? Inscrivez-vous et participez aux ateliers collectifs (places limitées). Ateliers de 10h à 11h15, gratuit, sur inscription au 06 59 70 96 90 ou par email à rpe@ccspva.com

➔ POUR LES FAMILLES

Permanences administratives :
Lundi et mardi de 13h30 à 16h.

+ D'INFOS

☎ 06 59 70 96 90

✉ rpe@ccspva.com



FRANCE SERVICES

NE RENONCEZ PAS À VOS DROITS !



➔ La complexité des démarches administratives, ajoutées aux obstacles numériques peuvent décourager d'entreprendre une demande en ligne. Ne renoncez pas, France Services est là ! En 2025, près de 4200 démarches administratives et numériques ont été réalisées pour vous.

ICI NOS CONSEILLERS sont à votre écoute, sur rendez-vous ou en accueil spontané, selon la complexité de votre besoin. Retraite, aides sociales, déclaration en ligne, demande de permis de conduire, téléchargement d'un document...

Sur place, ce sont **12 organismes nationaux représentés en un seul lieu**, et plusieurs partenaires locaux qui assurent des permanences régulières dans nos locaux à la Bâtie-Neuve.

Vous bloquez ? N'hésitez pas ! On répond à vos questions administratives, on vous accompagne au cas par cas dans l'avancement de vos démarches administratives et numériques !

FRANCE SERVICES LA BÂTIE-NEUVE

33, rue de la Lauzière 05230 LA BÂTIE-NEUVE

Lundi, Mercredi : 8h15 à 12h30 et 13h30 à 17h

Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h15 à 12h30

+ D'INFOS

☎ 04 92 50 94 62

✉ msap@ccspva.com



➔ INITIATION À L'INFORMATIQUE

En ateliers collectifs ou individuels ? Profitez d'un accompagnement à votre rythme avec Loïs Lombardi, notre conseiller numérique France Services pour vous aider à progresser ! Gratuit, seul ou en petit groupe, ou lors de permanences en itinérance dans votre commune. Renseignez-vous !

+ D'INFOS ☎ 07 61 30 17 95



NOUVEAU

UNE ACCOMPAGNATRICE EN SANTÉ CHAQUE MERCREDI

Sophie LOPOUKHINE, accompagnatrice en santé, a rejoint l'équipe tous les mercredis de 9h à 17h (sur rendez-vous) pour vous aider dans vos démarches administratives de santé !

➔ Une question relative à l'accès aux soins ? A la recherche d'un professionnel de santé ou d'une solution de transports pour vos rendez-vous ?

➔ Une démarche administrative (accompagnement au montage de dossier MDPH, dossier via Trajectoire pour les demandes d'entrée en EHPAD...).

+ D'INFOS ☎ 06 47 21 12 23



EN DIFFICULTÉ AVEC LE NUMÉRIQUE ?

Un conseiller numérique vous accompagne *

seul ou en groupe



Echanger avec mes proches



Accompagner et protéger mon enfant dans son apprentissage



Profiter des possibilités du numérique



Créer, gérer et ranger mes fichiers et photos



Acheter ou vendre en ligne



Chercher un emploi ou une formation



Être accompagné dans mes démarches administratives



Initiation à l'utilisation d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone

A LA BÂTIE-NEUVE
(33, rue de la Lauzière)
SUR LA CCSPVA*

Besoin d'infos ?

☎ 07 61 30 17 95

✉ conseiller.numerique@ccspva.com

Gratuit.
Réservé aux habitants de la CCSPVA*



DÉCHÈTERIE DE L'AVANCE

LE CHANTIER D'EXTENSION PROGRESSE VITE

➔ Pour faire face à l'ampleur des enjeux et des volumes de déchets collectés, la CCSPVA a lancé en octobre des travaux d'agrandissement de la déchèterie de l'Avance, pour une durée estimée de 10 mois. Avec une augmentation de 36% de tonnes à traiter en plus depuis 2020, le projet d'extension est devenue une nécessité.



HUIT ENTREPRISES LOCALES RETENUES

Le chantier a été confié à huit entreprises locales suite aux marchés publics allotés et publiés au printemps 2025 :

- ALPES TRAVAUX SERVICES (CHABOTTES),
- MÉTALLERIE CHEVALIER et LMG (LA ROCHE DES ARNAUDS),
- BARBIERI, FABRIS CARRELAGE, SPINELLI et ALLEMAND ÉLECTRICITÉ (GAP)
- CAP CLIM ET ÉNERGIES (PEYRUIS).

Pour suivre de près l'avancement, des réunions de cadrage se tiennent sur site chaque semaine avec les élus en présence du maître d'oeuvre Laurent Vial, de l'atelier Armand Architecture et des entreprises.



FIN DES TRAVAUX EN JUIN 2026 !

➔ Les objectifs du chantier en cours sont multiples : accueillir de nouvelles filières de recyclage, améliorer l'organisation logistique de la collecte des déchets et des équipes, tout en améliorant l'accès et la circulation des usagers grâce à :

- la construction de trois quais supplémentaires, et parvenir à un total de 10 quais de dépôts.
- la création d'un bâtiment de 620 m², destiné aux ateliers techniques des services déchets, eau et assainissements de la collectivité (garages, local sanitaire et vestiaires).

Les travaux se déroulent en 2 temps. La tranche 1 se termine : la partie génie civil d'extension

des futurs quais et la fondation du mur ceinture. L'implantation du futur bâtiment a même déjà démarré. La tranche 2 (prévue au premier semestre 2026) va s'enclencher avec la création des ateliers techniques, des garages et de l'aire de lavage.

Au printemps, la réfection complète de la route d'accès à la déchèterie sera réalisée avec un tout nouvel enrobé.

UNE VOIRIE ÉTROITE

➔ La déchèterie reste ouverte sans modifications d'horaires pendant toute la durée des travaux, organisés par phases pour permettre la continuité du service.

Seule la circulation peut être contraignante : merci à tous pour votre patience et votre bonne attitude lors des croisements !

➔ **FIN ESTIMÉE JUIN 2026**

➔ **1 260 000 € HT de travaux**



TRI SÉLECTIF NOUVELLE SIGNALÉTIQUE SUR 378 POINTS DE TRI !

➔ Une nouvelle signalétique est progressivement apposée dans nos 97 points d'apports volontaires ! Emballages, papiers, cartons, verre, ordures ménagères...



Au total, 378 colonnes de tri vont bénéficier d'un grand coup de nettoyage et d'un affichage remis au goût du jour !

Datant de 2018, la plupart des affiches étaient abîmées par le temps, décollées ou arrachées.



➔ Il était nécessaire de les remplacer pour garantir une bonne lisibilité des usagers et un geste de tri efficace. Le graphisme, plus clair et dynamique, a été conçu en interne, avec la contribution de la graphiste La Ligne pour la conception des personnages hauts en couleur. Le coût d'impression des plaques et adhésifs a été pris en charge à hauteur de 60% par CITEO.

LE TRI HORS FOYER VA SE DÉPLOYER

➔ De nouvelles bornes de tri sélectif et corbeilles dédiées viendront bientôt compléter les équipements déjà installés dans les bâtiments et espaces publics de notre territoire.

UN PROJET AMBITIEUX

En juillet 2025, la collectivité a été retenue comme lauréate de l'appel à projets "Tri Hors Foyer" porté par CITEO. Ce dispositif sera déployé progressivement au cours des deux prochaines années. Objectif : permettre à chacun de trier partout, dans l'ensemble de nos communes. D'un montant prévisionnel de 50 000 € HT, le projet est financé à 70 % par CITEO, mais également par la Région SUD.



- L'opération permettra d'équiper plus largement :
- ➔ les collectivités territoriales (communes, EPCI),
 - ➔ les établissements publics (écoles, collèges, lycées, mairies, médiathèques...)
 - ➔ les salles polyvalentes et équipements sportifs
 - ➔ les événements et fêtes locales.

Au cas par cas, selon les lieux, le mobilier intérieur ou extérieur proposé portera sur des bacs double ou triple flux, robustes, esthétiques, et surtout accessibles. Pour les événements et fêtes locales, des îlots de tri mobiles et temporaires seront mis à disposition (illustration).



UN DÉPLOIEMENT PROGRESSIF DÈS 2026

➔ Une première vague d'équipements sera distribuée dans les écoles, mairies et salles multiactivités au premier semestre 2026. Parallèlement, du nouveau matériel de tri nomade sera mis à disposition des associations locales pour les soutenir dans l'organisation de leurs événements festifs.

À terme, une augmentation du taux de recyclage hors domicile et une réduction des déchets non valorisés devrait rapidement être constatés dans nos tonnages !



DÉCHETS VERTS

MERCI DE BIEN TRIER VOS DÉPÔTS

➔ Dans nos déchèteries, les déchets verts déposés sont broyés pour servir gratuitement de paillis et d'amendements aux agriculteurs. Un circuit vertueux et gratuit : en 2025, cette opération a permis localement la valorisation de 1 700 tonnes de déchets verts ! Mais, il s'est avéré que lors de l'épandage de certains agriculteurs, le broyat fourni contenait des emballages et bouteilles plastiques, des canettes de soda déchetées, des morceaux de tissus... Ces déchets restent ensuite dans les champs. Ils souillent l'ensemble du broyat de micro plastiques, restent dans les terres puis finissent potentiellement dans nos assiettes. Attention donc à rester vigilant, et ne pas mélanger ou y jeter d'autres déchets lors de vos apports.



COMPOSTER À MINI-PRIX

S'ÉQUIPER À 15 €

☎ 06 99 82 26 63

➔ Vous voulez composter et vous équiper à petit prix ? Réservez vite votre composteur individuel au tarif préférentiel de 15 € ! **Le kit complet = 1 composteur en bois + 1 bioseau + 1 aérateur !**

- À récupérer dans nos locaux à La Bâtie-Neuve (les mardis de préférence).
- Règlement uniquement par chèque de 15 € à l'ordre du Trésor Public.



AGENDA

➔ CHAQUE MERCREDI

L'ambassadrice du tri vient à votre rencontre.



➔ SAM. 4 AVRIL 2026



STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES

Cette année, nos agents ont (trop) régulièrement découvert des pépites déposées au pied ou dans les colonnes de tri. Ça suffit !



DE L'HUILE DE VIDANGE DANS LES EMBALLAGES !



UN PANNEAU ROUTIER... DANS LES PAPIERS ?



DES SACS D'ORDURES EN VRAC AU SOL...

Des meubles, des pneus, des poutres, des micro-ondes, des morceaux d'animaux découpés en période de chasse, de l'huile de vidange vidée dans la benne des papiers ou des emballages... Les idées ne manquent pas ! Un véritable manque de civisme. **Pour rappel, vous pouvez encourir jusqu'à 15 000 € d'amende* (loi du 10 février 2020) et la confiscation du véhicule ayant servi au transport des déchets sauvages.**

Et les erreurs de tri coûtent chaque année à la collectivité plus de 20 000 €, répercuté sur la facture collective payée par tous : la REOM.

LA COMPÉTENCE EAU POTABLE

Notre rôle à vos côtés se renforce. À compter du 1^{er} janvier 2026, la Communauté de communes assurera la gestion de l'eau potable pour le compte de cinq communes.

BIENVENUE À ROCHEBRUNE !

En 2025, la CCSPVA exerce la compétence Eau potable pour le compte de 4 communes : **BRÉZIERES, LA BÂTIE-VIEILLE, LA BÂTIE-NEUVE ET VALSERRES.**

➔ Au 1^{er} janvier 2026, c'est la commune de **ROCHEBRUNE** qui a acté le transfert de la compétence eau potable à la communauté de communes (*hors le secteur de Gréoliers où la compétence reste au SIVU*).

➔ Au total, 2 captages, 1 pompage, 3 réservoirs et 6,3 km de réseau de distribution d'eau potable se rajoutent à la gestion quotidienne des services.

Afin de gérer au mieux cette évolution, le recrutement d'un agent supplémentaire va venir renforcer les équipes déjà en place.

PEU DE CHANGEMENTS POUR LES HABITANTS

Pour les habitants de Valserrres, La Bâtie-Vieille, Bréziers, La Bâtie-Neuve, et désormais Rochebrune, seul VOTRE interlocuteur change. Vous devrez désormais vous adresser à nos services pour toute coupure d'eau, problème détecté sur le réseau, fuites, travaux ou question de facturation...

Les relevés de compteurs à votre domicile seront également réalisés par nos agents intercommunaux.

NOUS CONTACTER :

☎ 04 92 50 94 63

✉ secretariat.eau@ccspva.com

➔ Démarches administratives en ligne sur NOTRE SITE INTERNET

Une vente, un changement de location, une séparation ou un déménagement ?

Pour toutes vos demandes d'abonnement, de raccordement au réseau d'eau, de souscription ou de résiliation...

Réalisez votre démarche en ligne sur le site intercommunal : cc-serreponconvaldavance.com ou flashez ce QR CODE.



EN CHIFFRE

En matière d'équipements, au 1^{er} janvier 2026, la collectivité gère l'eau potable (distribution, production, suivi, interventions d'urgence, travaux d'entretiens et de réhabilitation...) soit ➔ 13 captages ➔ 1 pompage

➔ 19 réservoirs

➔ 49 km de réseau d'adductions

➔ 82 km de réseau de distribution.

TARIFS 2026

- Abonnement H.T (part fixe) 70 €
- Consommation H.T (part variable)
 - Prix du m³ de 0 à 100 m³ 0,90 €/m³
 - Prix du m³ de 101 à 200 m³ 1 €/m³
 - Prix du m³ de 200 à 300 m³ 1,05 €/m³
 - Prix au-delà de 300 m³ 1,10 €/m³
- Tarif eau usage agricole H.T 0,40 €/m³

➔ Paiement des factures sur PAYFIP

Vous pouvez opter pour le paiement par carte bancaire sur le site gouvernemental PayFiP. La plateforme officielle vous permet de payer vos factures publiques 24h/24, 7j/7, en toute sécurité.

En 2026, une nouvelle option de paiement vous permet de régler en plusieurs fois votre facture eau ou assainissement dans un délai d'un mois et demi (après émission du titre).

Vous pouvez également régler vos factures par carte bancaire et espèces dans les bureaux de tabacs partenaires.

LA GESTION DES RÉSERVOIRS

CAMPAGNE ANNUELLE DE DÉSINFECTION

→ La CCSPVA assure toute l'année la surveillance et la maintenance des 19 réservoirs des 5 communes qu'elle gère.

Une fois par an l'équipe technique effectue le nettoyage et la désinfection des ouvrages de stockage de l'eau. Cette opération d'ampleur s'étend de mars à mai : les 19 réservoirs sont inspectés, nettoyés, rincés puis désinfectés. Une intervention par site nécessite plusieurs heures de travail fastidieuses dans le froid et l'humidité.

C'est une obligation réglementaire du Code de la santé publique et de l'Agence Régionale de Santé pour préserver la qualité de l'eau distribuée et s'assurer de la sécurité des consommateurs.



Cela permet de réaliser un état des lieux complet de l'ouvrage : l'étanchéité, le revêtement, les ventilations, les échelles d'accès...

DES OUVRAGES SOUS TÉLÉSURVEILLANCE

→ L'intégralité des réservoirs d'eau potable sont équipés d'un système commun de télésurveillance, des

data loggers, capteurs de niveaux et d'alarmes anti-intrusion. Cet appui technique essentiel pour l'équipe permet d'assurer une veille constante des stocks d'eau, de détecter les fuites, de surveiller en temps réel et d'alerter de la moindre défaillance.

→ La télésurveillance déployée début 2025 dans cinq réservoirs communaux de Brézières a permis une bonne réactivité durant l'incident sur le réseau de distribution en août. Les réservoirs situés à Rochebrune vont être équipés très prochainement.

À BRÉZIÈRES

→ LA RÉHABILITATION DES RÉSEAUX HUMIDES DU CENTRE-BOURG

Les schémas directeur d'eau potable et d'assainissement de 2022 ont identifié comme prioritaire le renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement de Brézières. Il est temps d'agir comme en témoigne les différentes interventions d'urgence réalisées en 2025.

→ Ce vaste chantier débutera en février 2026 et concernera l'intégralité du centre Bourg. Les travaux consisteront à séparer le réseau d'assainisse-

ment actuel par la création d'un nouveau réseau d'eaux usées, à renouveler intégralement le réseau d'alimentation en eau potable, et de maintenir la conservation du réseau unitaire pour les eaux pluviales (dans la mesure du possible). L'opération est réalisée avec le bureau d'études HYDRETUDES en charge de la maîtrise d'oeuvre. Le marché de travaux a été attribué en juin 2025 à l'entreprise AMCV.



Avec le soutien financier de :



Le chantier devrait durer trois mois et demi (14 semaines estimées). Une réunion d'information destinée aux habitants sera programmée en février !

→ FIN ESTIMÉE JUIN 2026
→ 360 000 € HT de travaux

DEUX CHANTIERS À LA BÂTIE-NEUVE



Avec le soutien financier de :



LA PLACE DES ÉCOLES

➔ En janvier 2026, la CCSPVA démarre un important chantier de modernisation des réseaux situés sous la Place des Écoles à La Bâtie-Neuve. Réalisée en étroite collaboration avec la mairie, l'opération vise à réhabiliter intégralement les réseaux humides : eau potable, assainissement et eaux pluviales. L'un des objectifs majeurs est également de réduire au maximum l'emprise des réseaux sur les parcelles privées.

L'entreprise AMCV a été retenue pour la réalisation des travaux, en collaboration avec le bureau d'études CEREG à la maîtrise d'oeuvre.

Le chantier, d'une durée prévisionnelle de 4 mois (selon les conditions météorologiques) est organisé en trois phases successives :

- ➊ Janvier 2025 : secteur Nord, côté Tennis.
- ➋ Février 2026 : secteur Ouest, jusqu'à la supérette.
- ➌ Mars 2026 : traversée de l'avenue Charles de Gaulle, devant le Bar du commerce.

Le jardin d'enfants situé près de la Poste sera temporairement démonté, puis réinstallé dès la fin des travaux.



D'un montant de 328 938 € HT, dont 104 011 € HT pour la commune, ce chantier bénéficie d'un soutien de 20 % du département et de 50 % de l'Agence de l'Eau.

Nous tenons à remercier par avance les habitants, les enseignants, les parents d'élèves et les usagers du secteur pour leur compréhension durant cette période.

- ➔ FIN ESTIMÉE AVRIL 2026
- ➔ 328 938 € HT de travaux

LE HAUT DES CASSES VIVERT



➔ Depuis juin 2025, la CCSPVA a engagé des travaux d'envergure visant à renouveler intégralement la conduite de distribution d'eau potable et le réseau de collecte des eaux usées du haut du hameau des Casses Vivert. À ce jour, les travaux confiés à l'entreprise SAMTP sont achevés du secteur allant du n°54 route des Casses Vivert jusqu'à la place Paul Henri, ainsi que dans l'impasse du Pic de Bure. Les revêtements en enrobé ont été réalisés fin novembre. Les travaux se poursuivent désormais dans la montée du lotissement, ainsi que la pose du réseau d'assainissement sous la rue Montée Faudon.



Avec le soutien financier de :



L'opération représente un investissement de 820 000 € HT, réalisée avec le soutien de l'Agence de l'Eau (50%) et du département des Hautes-Alpes (15 %).

- ➔ FIN ESTIMÉE AUTOMNE 2026
- ➔ 820 000 € HT de travaux



AUTRES INTERVENTIONS 2025

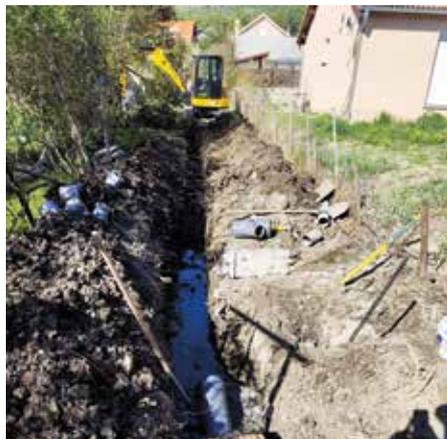
LA BÂTIE-NEUVE

EAUX CLAIRES PARASITES

➔ Les entrées d'eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement sont activement recherchées. Il est impératif de les éliminer pour permettre le bon fonctionnement des équipements d'assainissement. Dans ce contexte, les habitants de la Bâtie-Neuve ont été informés par courrier lorsque des ouvrages privés (gouttière, grilles...) y étaient raccordés. Nous tenons à remercier tous les habitants ayant effectué les travaux nécessaires afin d'éviter que ces eaux de pluie parasites soit rejetées dans les réseaux d'assainissement. **Merci pour votre précieuse collaboration !**

IMPASSE DE LA BRISE

➔ Les réseaux d'eau potable de l'Impasse de la Brise présentaient des fuites récurrentes, malgré des réparations régulières. Le réseau d'assainissement était quant à lui très vieillissant. Un chantier a donc été conduit courant 2025 : la pose d'un nouveau réseau d'assainissement, le renouvellement des canalisations d'eau potable, le changement de l'ensemble des branchements jusqu'en limite de propriété, ainsi que la pose de compteurs en extérieur.



AVENUE SIMONE VEIL

Les travaux sur les réseaux humides situés avenue Simone Veil se sont terminés début 2025, réalisés par l'entreprise AMCV. Il était nécessaire de moderniser ce tronçon du réseau extrêmement vieillissant.

➔ **61 965 € HT de travaux**, soutien de 70 % par l'Agence de l'Eau.

LES BORELS

➔ Une partie de la canalisation unitaire du hameau Les Borels a été reprise afin de créer une canalisation d'assainissement et d'eaux pluviales, dans le but de limiter l'arrivée des eaux de pluie dans le réseau des eaux usées.



Avec le soutien financier de :



SECTEUR LES CLOS

➔ L'ancien réseau d'eau potable du secteur Les Clos, alimentant cinq habitations, présentait de nombreuses fuites. Des travaux de suppression du réseau et la reprise des branchements jusqu'en limite de propriété ont été réalisés début 2025.

QUARTIER LES PLATANES

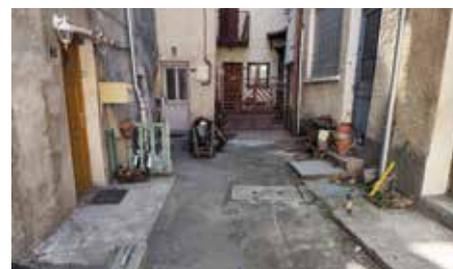
➔ Des travaux de modernisation du poste de relevage au quartier les Platanes ont été réalisés en interne par les agents de la CCSPVA, notamment la reprise des canalisations de refoulement.



À REMOLLON

➔ Le renouvellement des réseaux humides, eau potable et assainissement a démarré rue du Boscodon et impasse de la Commanderie en novembre 2025. Le marché de travaux a été attribué à la SAMTP pour un montant de 75 000 € HT.

➔ **83 217 € HT de travaux**, soutiens de 50 % par l'Agence de l'Eau et 20 % par le département.



FOSSE SEPTIQUE INDIVIDUELLE

BIEN ENTREtenir VOTRE ÉQUIPEMENT

Vous devez entretenir correctement votre ouvrage d'assainissement non collectif pour prévenir les obstructions, le colmatage, et protéger l'environnement d'un potentiel épandage.

5 GESTES POUR LE BON ENTRETIEN DE VOTRE ÉQUIPEMENT

1 Nettoyer le préfiltre de la fosse (deux fois par an)

→ le sortir de la fosse et le rincer à l'eau.

→ si le préfiltre est constitué de pouzzolane, vous pouvez la répartir dans plusieurs sacs en nylon (sacs à pommes de terre). Cela facilite l'extraction et le nettoyage ultérieur !

2 Nettoyer le bac à graisses (deux fois par an)

Les graisses retirées seront collectées dans un sac à part avec les ordures ménagères.



3 Vérifier le bon fonctionnement de l'épandage (à chaque saison)

Ouvrir le regard de bouclage de l'épandage ou de la zone d'infiltration : le fond doit toujours être sec ! Dans le cas contraire, le filtre est probablement colmaté et doit être nettoyé par hydrocurage.

4 Réduire l'utilisation de produits ménagers agressifs javel, soude... (au quotidien)

L'usage régulier de ces produits risque de détruire les micro-organismes essentiels à la dégradation naturelle de la matière organique. Conséquences cela empêche la sédimentation des boues et entraîne un colmatage de votre fosse !

5 Apporter des produits nutritifs pour fosse septique (à petites doses !)

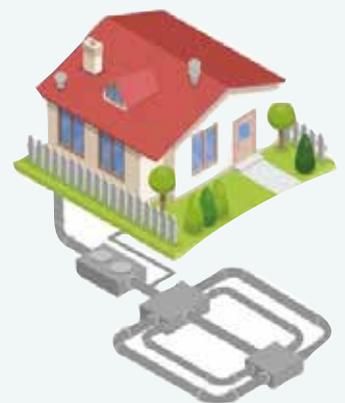
→ C'est utile à plus forte dose pour le réensemencement de la fosse d'une résidence secondaire non occupée à l'année. Mais, pour votre résidence principale, une fois maximum par mois suffit amplement.

UN CONTRÔLE TOUS LES 10 ANS !

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la collectivité a pour mission le contrôle de chaque assainissement individuel tous les 10 ans. En 2025, 160 contrôles périodiques ont été effectués sur la commune de La Bâtie-Neuve, et 40 diagnostics de vente, de conception et de réalisation sur l'ensemble du territoire. Seuls les habitants disposant d'un système autonome sont concernés, c'est-à-dire, non desservi par un réseau public de collecte des eaux usées, parfois nommé "le tout à l'égout".

→ En 2026, une campagne de contrôle des équipements individuels se déroulera sur les communes de LA BÂTIE-VIEILLE, LA ROCHETTE, RAMBAUD ET MONTGARDIN.

Contrôle de bon fonctionnement valable 10 ans : 125 €



+ D'INFOS

✉ spanc@ccspva.com

☎ 06 25 28 70 15



QUATRE SITES NATURA 2000

5 600 HA PROTÉGÉS

Depuis mai 2023, la collectivité a pris la compétence Natura 2000, et dans ce cadre notre chargée de mission Agnès Vivat mène à bien l'animation, la surveillance et la protection de ces sites emblématiques classés.

Le dispositif est soutenu par des fonds européens et régionaux, soit pour la période 2024-2027, 121 984 € de l'Europe (FEADER) et 30 496 € de la Région SUD.



Notre territoire comprend quatre grands espaces naturels exceptionnels, protégés au titre NATURA 2000 :

- ➔ Montagne de Seymuit - Crête de la Scie (Bréziers)
- ➔ Piolit - Pic de Chabrières (Ancelle, La Bâtie-Neuve, Chorges, Prunières, St-Apollinaire)
- ➔ La Durance (toute la vallée, de Rousset-Serre-Ponçon à Venterol)
- ➔ Venterol - Piégut - Grand Vallon (Piégut, Venterol)

À BRÉZIERS GESTION D'UNE ESPÈCE ENVAHISSANTE

➔ L'AILANTE GLANDULEUX

C'est une espèce végétale exotique envahissante (origine Asie) qui a été introduite en France à des fins ornementales. Elle a une dynamique de colonisation rapide et menace la diversité biologique en prenant la place des espèces locales. Reconnue comme espèce invasive l'ailante fait l'objet d'une réglementation très stricte aux niveaux régional, national et européen.

➔ COMMENT EST-ELLE ARRIVÉE ICI ?

Observée en 2023 dans la forêt communale de Bréziers, son introduction est probablement accidentelle par un véhicule ou lors d'un dépôt de déchets verts sauvage ou un fragment de plante apporté involontairement.

➔ QUELS RISQUES ?

C'est un arbre peu exigeant et à croissance très rapide, capable de se développer sur des sols chauds, secs et de résister à des températures très basses. Son potentiel d'expansion est très élevé grâce à l'efficacité de ses modes de reproduction (racines, drageons et graines).



➔ COMMENT S'EN DÉBARRASSER ?

Arrachage et dessouchage à l'huile de coude ! Opérations manuelles uniquement, très méticuleuses, en veillant à enlever le maximum du système racinaire et en exportant tous les déchets (la moindre parcelle de racine peut redonner naissance à une plante !!).

Trois passages par an sont nécessaires pendant la période de végétation, pendant au moins 5 ans, pour arracher toutes les repousses et envisager venir à bout de sa présence en l'épuisant progressivement et en l'empêchant de faire des réserves.

Les multiples opérations d'arrachage sont menées grâce à une collaboration étroite avec notre service GeMAPI et l'Office National des Forêts !

SENTIERS

470 KM D'ITINÉRAIRES À ENTREtenir

UNE GESTION LOURDE

➔ La collectivité gère 21 itinéraires pédestres, 10 itinéraires VTT et 5 parcours Gravel-VTC dans l'ensemble de ses 16 communes. Notre équipe technique doit assurer l'accessibilité et l'entretien courant de 470 km de chemins et sentiers afin de garantir la sécurité des pratiquants, tout en s'assurant du **balisage** en place.



Merci de respecter le balisage en place ! C'est grâce à lui que les pratiquants restent sur les itinéraires autorisés, et sont en sécurité.

EN QUOI ÇA CONSISTE ?

➔ L'ensemble du réseau doit être parcouru au moins deux fois par an par les agents afin de repérer d'éventuelles dégradations et de programmer les interventions nécessaires : balisage, remplacement de la signalétique, abattage d'arbres, élagages, réparation et entretien du mobilier... Cette année d'importants travaux de débroussaillage ont été réalisés en régie, par nos agents et par l'association d'insertion LRS-Brigades Nature.

APPLICATION MOBILE SURICATE : NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

➔ L'application mobile de signalement des problèmes rencontrés lors des activités et sports de nature vient d'être rénovée pour faciliter les signalements. Une ergonomie simplifiée, une géolocalisation précise et une visualisation sur un fond de carte IGN ou une photo aérienne permettent une prise en charge efficace des signalements.

Nous ne pouvons pas surveiller 470 km tout seul. Nous avons besoin de votre regard et de vos signalements : vous êtes nos sentinelles !

Gratuit, à télécharger sur App Store et Google Play.



SIGNALER UN PROBLÈME
sentinelles.sportsdenature.fr



À PIED, À VTT, EN GRAVEL ?

Tous nos itinéraires en ligne sur le portail des Hautes-Alpes ALPESRANDO.NET !

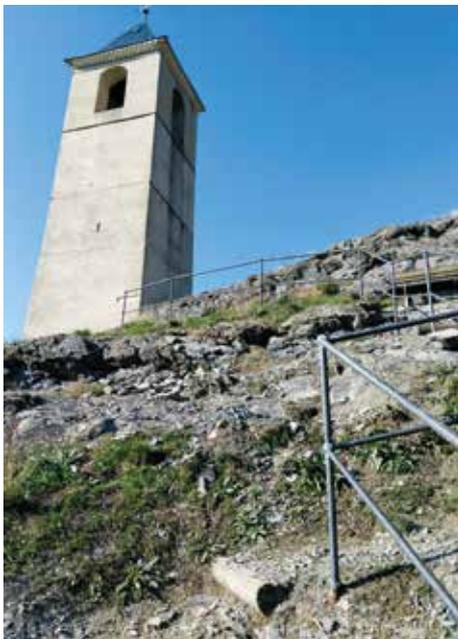


TOUS NOS ITINÉRAIRES RANDONNÉE, VTT ET GRAVEL SUR WWW.ALPESRANDO.NET !



LE CLOCHER DE RAMBAUD

UN SITE SÉCURISÉ ET VALORISÉ



➔ Des travaux de réfection ont été réalisés cet automne sur l'itinéraire de randonnée *Les Balcons de Rambaud* avec la sécurisation de l'accès au Serre du Clocher.

Le tronçon concerné par l'opération, environ 500 mètres est très utilisé pour accéder au point de vue sur la vallée de la Luye et l'atypique clocher.

En octobre 2025, la collectivité a engagé une importante réfection de l'assise du sentier et le remplacement de la rambarde d'accès existante.

Grâce à l'étroite collaboration entre l'entreprise Brigades Nature et la Ferronnerie de l'Avance (Avançon) un solide garde-corps forgé remplace l'ancienne main courante et borde toute la montée.

La pose de marches en rondin et l'élargissement du sentier permettent de sécuriser durablement la montée et d'améliorer son accessibilité.

➔ À venir, des lunettes pédagogiques vont être implantées en début d'année avec un jeu d'observation type *Cherche et trouve* dans le paysage !



Le projet global de 10 120 € HT est financé dans le cadre des Espace Valléen, avec le soutien de l'État, de la Région Sud Paca et le département des Hautes-Alpes.

SENTIER BOTANIQUE

25 NOUVEAUX PUPITRES À ROCHEBRUNE

➔ Au départ de Rochebrune, l'itinéraire familial de 3 km en direction de la chapelle Saint-Sixte et son sentier botanique méritaient une remise à neuf. Très détériorés par le temps les 25 pupitres botaniques du sentier viennent d'être remplacés.

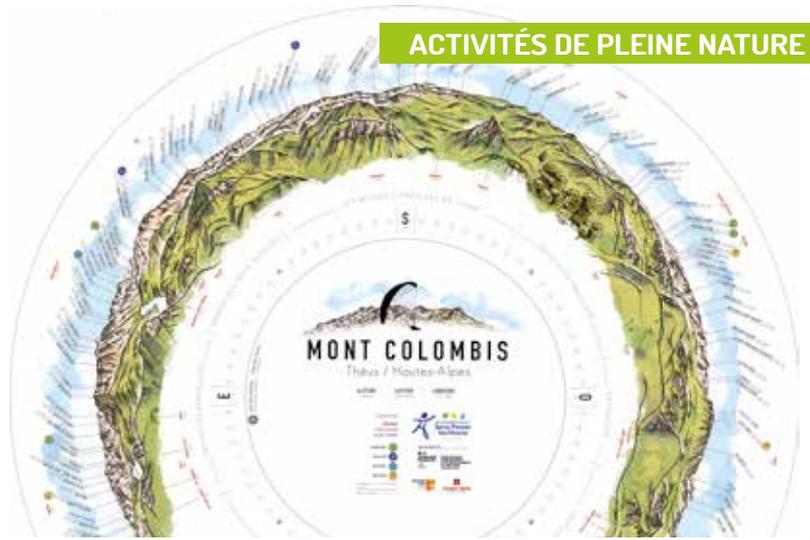
L'entreprise Brigades Nature a effectué début décembre la dépose des anciens pupitres, et la pose des nouveaux. En collaboration avec l'ONF, le contenu scientifique de la nouvelle signalétique a été réactualisé et

complété par de nouvelles données floristiques (essence endémique ou importée, adaptation au changement climatique....).

➔ Pour finir, tout comme au clocher de Rambaud, la pose de lunettes pédagogiques et de panneaux d'interprétation seront réalisés au 1^{er} semestre au départ du parking et à l'arrivée à la Chapelle. À hauteur de 24 000 € HT, l'opération bénéficie du dispositif financier Espace Valléen.



DES TABLES AU SOMMET ! AU MONT COLOMBIS ET À SERRE L'EYGLIER



DEUX SPOTS NATURE SÉCURISÉS

Les investissements dédiés aux aires de vol libre se clôturent. Ces deux dernières années ont permis la sécurisation des sites d'envol pour les pratiquants via des travaux de terrassements, la végétalisation des aires d'envol et la pose de mobilier urbain. En juin dernier, l'aménagement des aires de décollage s'est achevée par l'installation de deux tables d'orientation au sommet :

➔ À SERRE L'EYGLIER (accessible depuis La Bâtie-Neuve et la route forestière en direction du Pic du Piolit).

➔ AU MONT COLOMBIS (accessible par la route depuis le village de Théus).

Sur les 16 150 € HT, 80 % des coûts de conception et de pose ont été financés via le dispositif Espace Valléen par l'État, la Région Sud et le département.

EN LAVE ÉMAILLÉE Réalisées par le graphiste grenoblois Alexandre Jobert et l'atelier signalétique-céramique de Braux (Alpes de Haute-Provence), ces tables en lave émaillée de 1 m de diamètre présentent aux visiteurs le panorama à 360° des plus beaux points de vue des vallées, dans un graphisme moderne, précisant l'altitude, l'azimut et la distance de plus de 100 sommets, et les principaux sites de pratique sportive à l'horizon.

PLEIN LES YEUX

Tout le monde peut profiter du spectacle à 360° ! Ces deux aires d'envol sont accessibles en voiture et équipées de tables et bancs pour tous.



DESTINATION VTT

UN TRAIL CENTER VTT DE SERRE-PONÇON



➔ Dans le cadre du plan Avenir Montagne et de l'Espace Valléen, les Communautés de communes de Serre-Ponçon et Serre-Ponçon Val d'Avance ont lancé cet été une étude de faisabilité d'un Trail Center VTT

de Serre-Ponçon. C'est un projet d'aménagement ambitieux visant à faire de Serre-Ponçon une destination phare du tourisme à vélo. Conduite par le bureau d'études Bike Solutions, l'étude doit permettre de valider les sites d'implantation, les publics ciblés et les aménagements projetés.

Sur plusieurs spots du territoire, il est étudié l'éventualité de créer des sites dédiés type pumptrack ou stade de cross country, ou des zones plus

vastes parcourues de pistes VTT de tout niveau. Les repérages en cours, du côté du Mont Colombis, d'Avançon et La Bâtie-Neuve, doivent répondre à ces objectifs : diversifier le tourisme sur les ailes de saison, déployer une pratique décarbonée, proposer une offre attractive aux pratiquants experts, et décliner une offre accessible aux débutants et aux familles en toute-saison.

Les résultats de l'étude sont attendus début 2026 !

FAIRE RAYONNER LES VALLÉES

VENT DE NOUVEAUTÉS EN LIGNE



➔ Les Vallées de Serre-Ponçon ont fait peau neuve avec la mise en ligne du nouveau site internet ! Conçu en interne sur la base de l'existant, puis développé par l'agence Websenso (Chorges) la nouvelle plateforme répond à plusieurs besoins : moderniser et redynamiser une identité visuelle vieillissante, enrichir le site avec des contenus inspirationnels pour mieux préparer son séjour, optimiser le référencement naturel (SEO).

L'IDENTITÉ GRAPHIQUE MODERNISÉE

Une collaboration avec des graphistes et illustrateurs a permis de construire la nouvelle identité graphique :

- ➔ Zerocinqdesign, basé dans les Hautes-Alpes,
- ➔ Miss is Mister, artiste grenobloise, qui a réalisé une collection d'illustrations originales et colorées, représentant les activités et les lieux emblématiques des vallées.

➔ Après plusieurs mois de travail, le site a été mis en ligne au début de l'été. Vous pouvez explorer les vallées au fil des saisons, que vous soyez haut-alpin en quête d'idées week-end, ou visiteur venu d'ailleurs à la découverte de nos vallées secrètes l'Avance et la Durance !

www.serreponconvallees.com

UNE NEWSLETTER POUR RESTER CONNECTÉS !

➔ Nouveau ! Une newsletter pour rester informés toute l'année. Vous pouvez vous inscrire en ligne par catégories (visiteurs, habitants, hébergeurs...) pour recevoir des mails personnalisés et suivre toute l'actu des vallées !



© Chalet l'Écureuil, Jérôme Gallian.

✉ tourisme@ccspva.com

COUP DE POUCE AUX HÉBERGEURS

VOTRE RÉFÉRENCIEMENT EN LIGNE ET UNE CAMPAGNE PHOTO GRATUITE

➔ Cette année, Serre-Ponçon Vallées a contacté les hébergeurs touristiques pour mettre à jour leurs données sur la base APIDAE, la plateforme touristique commune du département.

Nombre d'entre eux ont pris le temps de vérifier et actualiser leurs informations, garantissant ainsi des données fiables pour les visiteurs.

Le référencement sur le site de l'office de tourisme est entièrement gratuit. Un petit shooting photo gratuit de votre hébergement touristique est proposé aux acteurs souhaitant valoriser leur location.

N'hésitez pas à nous contacter afin de profiter de ce service !



PROMOTION LOCALE

RÉSEAUX SOCIAUX ET CRÉATEURS DE CONTENUS

➔ En 2025, plusieurs campagnes de communication ont été déployées avec des créateurs de contenus spécialisés. Leur mission : faire découvrir nos vallées sur les réseaux sociaux à travers leurs univers respectifs via des articles web, des vidéos, photos et publications, en y partageant leurs expériences vécues pour inspirer leurs communautés, de futurs visiteurs. Ces micro-expériences ont été menées en collaboration avec des professionnels issus des deux vallées.

ILS SONT VENUS !

➔ *Dodo sous tente*

Une famille habitant de Gap et adepte de micro-aventures, a testé la balade à énigmes dans la forêt du Sapet, le Muséoscope, le wake-surf à Bois-Vieux, et les Demoiselles Coiffées de Théus...

➔ *Destination Aventure*

Une famille normande venue découvrir les animations du tiers-lieu du Mont Colombis, les Sens de Théus et le musée Apiland.

➔ *Cailloux aux hiboux*

Lydie, Maxime et leurs enfants, blogueurs de Valence ont photographié la base de loisirs des 3 Lacs, des hébergements familiaux et des activités accessibles avec de jeunes enfants.

➔ *Quentin Clavel* : aventurier à vélo, il a réalisé une microaventure en vélo gravel entre l'Avance et la Durance, ponctuée de randonnées aux sommets du Piolit et de la Viste.

➔ *Rouge aux Lèvres* Margot Ducancel, experte en vin et fondatrice d'une communauté oenotouristique passionnée, a exploré le vin des Hautes-Alpes, partagé un article et réalisé une série de vidéos sur les vignobles de montagne. Grâce aux reportages, vidéos, photos, contenus rédactionnels publiés et largement diffusés, nous avons atteint 74 600 vues en 10 publications sur le réseau Instagram. Un coup de projecteur essentiel pour renforcer notre visibilité, faire rayonner nos vallées et ses acteurs !

RENDEZ-VOUS EN TERRES CONNUES



➔ L'Office de tourisme Serre-Ponçon Vallées propose des animations gratuites durant la saison estivale. Et pour vous ? En dehors de la saison d'été, retrouvez nos programmes de **Rendez-vous en Terres Connues au printemps et à l'automne !**

Ces animations, destinées aux habitants ou aux visiteurs en courts séjours, permettent de découvrir les trésors près de chez vous : kayak sur la Durance, échappée nocturne à Brézières, escape-game dans la forêt du Sapet, oenotourisme à vélo, randonnée

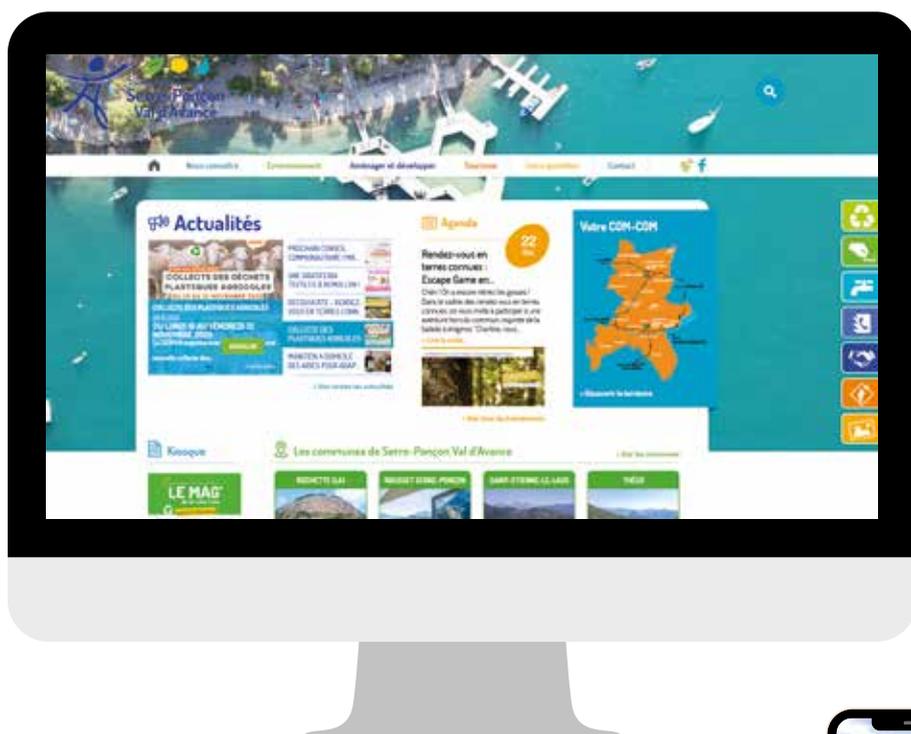
aux Demoiselles Coiffées... De belles occasions (gratuites !) de (re)découvrir votre territoire autrement ! 61 personnes ont déjà participé ce printemps et cet automne. Vous êtes curieux et emballé ? Surveillez notre site web et nos réseaux en mars 2026 !





TOUTE L'ACTU DE

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SERRE-PONÇON VAL D'AVANCE



 **serreponconvaldavance**

 **Panneau
Pocket**